



**The United
Church of Canada**
**L'Église Unie
du Canada**

416-231-5931 | 1-800-268-3781
united-church.ca | egliseunie.ca

Janvier 2026

Madame,
Monsieur,



Augmentation de la pension des titulaires d'une rente différée à compter du 1^{er} janvier 2026

Bonne année! Le Conseil de retraite a le plaisir d'annoncer que les titulaires d'une rente différée toucheront une augmentation de 2 %* de leur rente mensuelle à compter du 1^{er} janvier 2026. Comme titulaire d'une rente différée (c'est-à-dire que vous avez mis fin à votre service tout en conservant vos droits liés au régime), vous pourrez consulter le calcul de l'augmentation que vous recevrez dans le relevé de vos prestations de retraite de 2026, qui sera émis d'ici le 30 juin 2027.

Le Conseil de retraite et le Comité consultatif du régime de retraite évaluent régulièrement la situation financière du régime de retraite. Cette augmentation peut être appliquée conformément à la Politique de financement grâce au maintien d'une solide capitalisation du régime. **Veuillez noter que le régime ne prévoit pas d'indexation automatique** (augmentation automatique en fonction du coût de la vie).

**Le régime limite les augmentations des prestations de retraite à la croissance cumulée de l'IPC depuis la date à laquelle le service de la personne titulaire d'une rente différée a pris fin. C'est pourquoi l'augmentation des membres titulaires d'une rente différée dont le service a récemment pris fin pourrait être plus faible.*

Avec mes salutations les plus cordiales,

Anne Soh
Présidente du Conseil du Régime de retraite de l'Église Unie du Canada